

# PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) – RAVIN-BOISÉ

## Mise en contexte

Face à l'obligation d'effectuer la concordance du plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite profiter de cette occasion pour actualiser et ajuster le contenu du PPU du Ravin-Boisé (anciennement identifié comme le PPU du Fief-Choisy), dont l'adoption date de plus de 21 ans (2004).

La particularité de ce secteur est qu'il est situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, c'est pourquoi l'adoption d'un PPU, en 2004, a eu lieu afin de permettre le développement conformément aux exigences et restrictions de développement des secteurs localisés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation comprises au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le contenu du projet de PPU du Ravin-Boisé tire donc ses fondements des éléments suivants :

- Obligations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Obligations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Aspirations et objectifs découlant des diverses politiques municipales (Planification stratégique, Politique familiale et des aînés, Politique culturelle, Politique et stratégie environnementale, etc.);
- Aspirations, attentes et idées recueillies lors de la démarche participative réalisée en amont.

## Qu'est-ce qu'un PPU?

Il s'agit d'une composante du projet de Plan d'urbanisme n° 1870 qui vise à encadrer le développement d'un secteur stratégique de la ville par la présentation d'une vision d'aménagement particulière à ce secteur.

Dans le cas du secteur du Ravin-Boisé, le PPU vient encadrer la poursuite du développement du projet domiciliaire en cours, en cohérence avec le milieu existant à proximité de celui-ci et de manière à respecter le milieu naturel en présence.

## Énoncé de vision

L'énoncé de vision du projet de PPU du Ravin-Boisé indique la ligne directrice du développement souhaité pour ce secteur pour la prochaine décennie. Elle tire ses assises du PPU précédemment élaboré et des enjeux d'aménagements soulevés dans le dossier urbain.

*Marqué par des composantes naturelles d'importance, le secteur du Ravin-Boisé intègre un quartier résidentiel soucieux de limiter son empreinte écologique et tablant sur la mise en valeur des attributs distinctifs du secteur*

# ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

## ORIENTATION 1

Intégrer harmonieusement l'ensemble résidentiel à son environnement naturel

### Objectifs d'aménagement

- 1.1 Maintenir un cadre paysager dominé par les éléments naturels
- 1.2 Garantir l'intégrité des milieux sensibles et des éléments naturels d'intérêt ainsi que leur mise en valeur
- 1.3 Limiter l'empreinte environnementale de l'urbanisation



## ORIENTATION 2

Offrir un milieu de vie attractif et sain marqué d'un cadre champêtre

### Objectifs d'aménagement

- 2.1 Consolider le milieu de vie adjacent par un ensemble résidentiels cohérent et respectueux des caractéristiques particulières du tissu d'insertion
- 2.2 Assurer une desserte fonctionnelle et sécuritaire du réseau routier local à l'intérieur de l'ensemble résidentiel ainsi que son articulation avec le réseau local adjacent
- 2.3 Garantir la sécurité et le bien-être de la population au regard des contraintes du site